

ADHÉSION À LA CARTE — SAISON 2024/2025

Pièces à joindre : – Certificat de santé avec attestation signée ou certificat médical.

ASSOCIATION LOI 1907



Adhérent

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Mail :

Responsable du mineur

Responsable 1

Père Mère Tuteur légal

Nom :

Prénom :

Tél. portable :

Responsable 2 (si besoin)

Cours à la carte

Disponible auprès de chaque professeur

Nous acceptons : Chéquier Jeunes01 – Carte Pass'régiion – Pass'Sport



1 CARTE DE 10 COURS = 130 €

Renouvellement de carte en cours de saison = 100€

Paiement par :

Chèque à l'ordre de
Carnavalé

Espèces

Autre :

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

❶ **Cours et vacances scolaires** : Les cours débutent le lundi 9 septembre 2024 et se terminent le 28 juin 2025. Les cours sont dispensés hors vacances scolaires, sauf impératifs d'organisation.

❷ **Remboursement** : Chaque adhérent bénéficie d'un cours d'essai dans chaque activité, quelle que soit la date de son inscription. À l'issue de ce cours d'essai, et avant le cours suivant, il peut demander le remboursement de son activité.

❸ **Annulation et suppression des cours — Modifications de planning** : Une activité peut être supprimée par l'association jusqu'au 31 octobre 2024. Un cours peut être annulé pour effectif insuffisant, absence de professeur, indisponibilité de salle ou toutes autres raisons organisationnelles.

❹ **Respect des locaux** : Les salles utilisées par *Carnavalé* sont soumises à des règles strictes que vous vous engagez à respecter, notamment : interdiction de manger ou de boire, respect des locaux et du matériel mis à disposition. Port obligatoire de chaussures de rechange dédiées aux cours en salle.

❺ **Sécurité — Accidents – Consignes pour les élèves mineurs** : Les responsables des élèves mineurs ont obligation de les accompagner jusqu'à la salle et de veiller à leur préparation vestimentaire, puis de venir les chercher à la porte de la salle à l'horaire spécifié. En cas d'absence ou de retard du professeur, l'élève mineur reste sous la responsabilité de son accompagnateur. En dehors des heures de cours, ni *Carnavalé* ni le professeur ne sont responsables de l'élève. Il est formellement interdit d'entrer dans la salle en dehors des horaires prévus et sans la présence d'un professeur. Les accompagnateurs ne rentrent dans la salle qu'avec l'autorisation du professeur et sans chaussures.

Je soussignée (adulte adhérent ou représentant légal) :

❑ Règlement intérieur

Je certifie avoir pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur ci-contre et de **sa version intégrale disponible sur www.carnavale.org**. J'accepte les conditions relatives à l'inscription.

👁️ Droit à l'image

J'autorise *Carnavalé* à utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre des activités à des fins d'information, d'animation et de promotion de l'association.

🏃 Aptitude physique

Je déclare avoir répondu **NON** à toutes les questions du certificat de santé et avoir remis l'attestation «Santé» ou être en possession d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de mes activités pour la saison en cours. Je m'engage à le remettre à *Carnavalé* au plus tard au début du 1er cours et dans tous les cas à la demande du président de l'association.

Fait à

le

Signature précédée de la mention «**lu et approuvé**» :